

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'ERD DEMANDE LA DÉMISSION DE RENÉ-PHILIPPE HARVEY DE LA ZONE PORTUAIRE

SAGUENAY, le 28 septembre 2016 – La conseillère municipale et chef de l'ERD Josée Néron demande la démission de Me René-Philippe Harvey du conseil d'administration de la Zone portuaire en raison de son conflit d'intérêt avec sa fonction de président du Parti des citoyens de Saguenay.

Elle estime que l'argument de l'avocat à l'effet que la Zone portuaire est indépendante de la Ville de Saguenay ne tient pas. «Voici les faits que la population doit savoir. Le comité exécutif a nommé la majorité des administrateurs de la Zone portuaire, soit 4 sur 7. Il lui a versé 2,6 millions de dollars en 2016 et la cautionne pour 6,7 millions de dollars. La Zone gère des immeubles appartenant à la Ville et en tire ses revenus autonomes. Comment se prétendre indépendant avec tout cela?» questionne Josée Néron.

La conseillère municipale estime que monsieur Harvey se place en conflit d'intérêts en occupant ces deux postes. «Me René-Philippe Harvey a en face de lui Jean Tremblay, le chef du Parti des citoyens mais aussi le maire et le président du comité exécutif, de qui il reçoit directement des fonds pour la survie de la Zone portuaire en vertu d'une convention de gestion qui ne prévoit aucun plafond de subvention annuelle. Dans les deux organisations, il occupe maintenant un poste d'influence sur la gestion et il a accès à des renseignements privilégiés. Depuis sa nomination au parti du maire, sa seule présence au conseil d'administration de la Zone rend discutable la gestion de cet organisme, qui se doit d'être apolitique», croit Josée Néron.

Propositions de l'ERD

Pour régler ce problème, Josée Néron propose que la Zone soit désignée par la Ville de Saguenay comme un organisme public. Pour ce faire, elle a entrepris des démarches auprès de la Commission d'accès à l'information pour qu'elle soit reconnue comme telle. «Il est important que cet organisme, et tous les autres qui sont généreusement subventionnés par Saguenay, cessent de soulever leur indépendance pour éviter de rendre des comptes ou de d'éviter de fournir les documents demandés par les élus. La Commission Charbonneau avait d'ailleurs recommandé que les villes cessent d'utiliser ce type d'organismes pour gérer leurs projets», rapporte la chef de l'ERD.

LA ZONE PORTUAIRE EN CHIFFRES:

- Organisme sans but lucratif qui a une convention de gestion avec la Ville de Saguenay comportant une subvention annuelle dont le montant est établi suivant le budget présenté par la Zone portuaire.
- Tous les montants sont votés par le comité exécutif :
 - 2011 : 1,7 millions\$
 - 2012 : 1,6 millions\$

- 2013 : 1,2 millions\$
- 2014 : 1,4 millions\$
- 2015 : 1,75 millions\$
- 2016 : 2,6 millions\$
- Augmentation des subventions de 24% en 2015 et de 49% en 2016;
- La Zone portuaire gère les Mille lieux de la Colline, un projet de 5,7M\$ entièrement cautionné par la Ville de Saguenay. Au conseil municipal du 2 novembre 2015, la caution a été augmentée de 1M\$ pour atteindre 6,7M\$

-30-

Renseignements et entrevues :

Catherine Bergeron

Directrice adjointe aux communications et affaires juridiques

Cabinet de l'opposition

T|418|698|3981 poste 1

C|418|817|5908